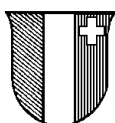


# LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 14, du 9 avril 2009

Référendum facultatif:

- délai d'annonce préalable: 29 avril 2009
- délai de dépôt des signatures: 8 juillet 2009



**Décret**  
**portant octroi d'un crédit de 1.600.000 francs**  
**destiné à poursuivre la rénovation et l'entretien des locaux**  
**du Site Dubied 12, 14, 16 à Couvet**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 24 septembre 2008, et de la commission "Insertion professionnelle", du 9 février 2009,

*décète:*

**Article premier** Un crédit de 1.600.000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour la rénovation et l'entretien des locaux de l'ancienne usine Dubied, sis Site Dubied 12,14,16 à Couvet.

**Art. 2** Le Conseil d'Etat est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

**Art. 3** La dépense de 1.600.000 francs sera portée au compte des investissements et amortie selon les modalités du décret concernant l'amortissement des différents postes de l'actif du bilan de l'Etat et des communes, du 23 mars 1971, modifié le 21 octobre 1980.

**Art. 4** <sup>1</sup>Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> avril 2009

Au nom du Grand Conseil:

*Le président,*  
W. Willener

*Les secrétaires,*  
A. Laurent  
L. Debrot